

18. Pourquoi le Canada ne contrôle-t-il pas l'exportation de produits fabriqués à l'étranger qui comprennent des composants canadiens?

Le Canada s'est toujours opposé aux efforts déployés par diverses instances étrangères pour forcer ses entreprises à se conformer aux lois ou pratiques étrangères lorsqu'elles mènent des activités légales sur son territoire. Cette position est conforme au droit international.

La politique canadienne concernant les exportations de matériel militaire respecte aussi ce principe. Le gouvernement fédéral contrôle les exportations de produits militaires et à double usage effectuées à partir du territoire canadien. Il n'essaie pas de contrôler les exportations d'autres pays (même lorsque certains composants viennent du Canada) et il sait bien qu'aucun pays ne permettrait que le Canada limite ses droits souverains en lui imposant des lois et règlements canadiens.

Il importe de signaler que la grande majorité des exportations canadiennes de matériel militaire vont vers des pays qui appliquent des critères semblables à ceux du Canada en ce qui concerne leurs propres exportations. On est donc en droit de croire, dans ces cas, que les exportations de produits militaires qui renferment des composants d'origine canadienne seront examinées par des pays partageant les mêmes valeurs. Lorsqu'il est moins évident que ces conditions sont réunies, on procède à l'examen le plus strict possible.